

Les Palestinien.ne.s doivent-ils.elles mourir en silence sans dÃ©ranger la conscience coupable du monde occidental ? Un texte de Paul Elek

Description

Par Paul Elek, le 10 octobre 2023



Paul Elek (Twitter)

Quelques Ã©lÃ©ments de contexte nâ??ayant pas vocation Ã justifier lâ??horreur de la guerre mais Ã refuser lâ??instrumentalisation mortifÃ¨re de la douleur lÃ©gitime de toutes ses victimes :

1 â?? Les Ã©lections organisÃ©es en 2006 nâ??ont pas Ã©tÃ© respectÃ©es quand le Hamas a gagnÃ©, puis elles ont sans cesse Ã©tÃ© reportÃ©es afin de conserver un gouvernement alternatif et corrompu utilisÃ© pour faire la police en Cisjordanie au bÃ©nÃ©fice de lâ??occupant israÃ©lien.

2 â?? Les manifestations pacifiques ont Ã©tÃ© rÃ©primÃ©es, mort aprÃ¨s mort, dans lâ??indiffÃ©rence de la communautÃ© internationale qui a abandonnÃ© les Palestinien.ne.s depuis la mort dâ??Oslo.

3 â?? Les accords dâ??Oslo eux-mÃªmes ne reconnaissaient pas le droit Ã lâ??auto-dÃ©termination du peuple palestinien mais le droit de lâ??OLP Ã les reprÃ©senter en sus du mirage de lâ??Ã©tablissement dâ??un Etat palestinien jamais advenu.

4 â?? La colonisation permanente de la Cisjordanie sâ??est vue opposÃ©e des communiquÃ©s de presse sans valeur tandis que lâ??annexion de JÃ©rusalem a Ã©tÃ© plus lâ??occasion dâ??une montÃ©e en puissance du vocabulaire diplomatique de la condamnation quâ??une quelconque action concrÃ¨te.

5 â?? Le blocus de Gaza, devenu siÃ¨ge, nâ??a connu que de rares inflexions quand il a Ã©tÃ© jugÃ© nÃ©cessaire de ne pas provoquer la mort massive de populations civiles par manque des biens les plus Ã©lÃ©mentaires lorsquâ??elles survivaient aux bombardements israÃ©liens.

6 â?? Les territoires occupÃ©es ont Ã©tÃ© abandonnÃ©s Ã la violence de colons fanatiques se livrant Ã des progroms avec le soutien ou la complicitÃ© des forces dâ??occupation dont les exactions systÃ©matiques sont le fonctionnement quotidien.

7 â?? Les mouvements civils et non violents ont Ã©tÃ© criminalisÃ©s sur place comme ailleurs, comme cela a Ã©tÃ© le cas du mouvement #BDS, rassemblement sâ??il en faut de la sociÃ©tÃ© civile palestinienne. Au mÃªme moment, certains brandissaient dans le vent le droit international pour timidement dÃ©signer les crimes de guerre du rÃ©gime israÃ©lien ou le rÃ©gime dâ??apartheid quâ??il a mis en place et que ses soutiens refusent toujours de voir, malgrÃ© lâ??adoption dâ??une loi suprÃ©maciste en 2018 aux yeux de tous.tes.
Ces violations systÃ©matiques du droit international ont alors Ã©tÃ© acceptÃ©es, voire justifiÃ©es par lâ??inaction ou la complicitÃ© occidentale jusquâ??Ã les Ã©riger en politique systÃ©matique de gestion de la population occupÃ©e par lâ??Ã?tat israÃ©lien.

8 â?? Puis face Ã lâ??urgence de la situation du peuple palestinien, lui a Ã©tÃ© opposÃ©e la rÃ©Ã©criture de son caractÃ¨re de mouvement de libÃ©ration nationale en organisation terroriste incarnant le mal absolu, provenant de nulle part, bien appuyÃ©e par lâ??assignation raciste qui Ã©tablit la correspondance musulman = arabe = terrorisme. Au passage, un peu plus de 7% des Palestinien.ne.s ne sont pas musulman.e.s. Rien pourtant dâ??Ã©tonnant Ã ce phÃ©nomÃ¨ne classique de dÃ©signation en conflit colonial.

9 â?? Depuis 2008, selon lâ??ONU, plus de 6000 Palestinien.ne.s ont Ã©tÃ© tuÃ©.e.s par les forces dâ??occupation pendant que des milliers dâ??autres sont emprisonnÃ©.e.s, dont de nombreux.ses sans rÃ©elle procÃ©dure juridique ou forme de procÃ¨s Ã©quitable.

Sur tous les plans (diplomatique, gÃ©opolitique, militaire, Ã©conomique, politique), le peuple palestinien a Ã©tÃ© Ã©crasÃ© par les rapports de force dÃ©favorables produits par le soutien

occidental Ã lâ??impunitÃ© de lâ??Ã?tat colonial israÃ©lien.

Alors, je repose la question. Qui peut accepter le chantage imposÃ© aux Palestinien.ne.s : accepter des statut quo mortifÃ¨res dans lesquels ils.elles meurent de lâ??occupation ou se voir opposer un soutien inconditionnel Ã leur massacre quand ils.elles choisissent le recours Ã la violence ?

Paul Elek *est diplÃ´mÃ© en relations internationales et ancien attachÃ© parlementaire*.

date crÃ©Ã©e
2023/10/10